

PIX : plateforme d'évaluation et de certification des compétences numériques. Depuis la rentrée scolaire 2019, le dispositif PIX remplace le brevet informatique et internet (B2i) et le niveau 1 de la certification informatique et internet (C2i).



Pix est un service public en ligne qui permet d'évaluer, de développer et certifier ses compétences numériques.

La certification **Pix est obligatoire** pour les élèves de : troisième, terminale (CAP, baccalauréat professionnel, baccalauréat général et technologique) en dernière année d'études post-bac suivies en lycées (BTS 2, DNMADE 2, CPGE 2, etc.)

Au collège, les élèves utilisent régulièrement le numérique dans le cadre des apprentissages et approfondissent leurs connaissances tout au long de leur scolarité.

En fin de troisième, ils devront passer leur certification Pix qui attestera de leur niveau de maîtrise de ces outils.

En pré-requis de la **certification**, un élève doit avoir préalablement **passé** un parcours généré via **Pix Orga** et atteint un niveau 1 minimum dans au moins 5 compétences. L'administrateur finalise, dans les 48h, la session de **certification**.

Tous nos élèves de 3è sont à présents certifiables et passeront la certification au collège entre le 2 mai et le 11 mai 2023.

Pour en savoir plus, cliquez sur le lien suivant : <https://pix.fr/>